

Le 7 septembre 2020 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Martin de Bernegoue se sont réunis, en séance publique, salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par M. Frédéric NOURRIGEON, Maire, conformément aux articles L. 2121-1, L. 2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales.

Etaients présents : MM. Frédéric BONNEFONT, Jérôme CLARCK, Pascal CLERJEAU, Isabelle DEGUIL, Daniel GOY, Philippe LAIDET, Nathalie LAVILLONNIÈRE, Sandrine LONGEAU, Dominique MAURILLE, Fabrice MILLASSEAU, Frédéric NOURRIGEON, Eugénie POTHIER, Christine ROULLET.

Absents :

Mme Delphine PERONNE a donné pouvoir à Fabrice MILLASSEAU,  
Mme Cécile RICHARD a donné pouvoir à Christine ROULLET

Mme Eugénie POTHIER est nommée secrétaire de séance puisque, selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle est la plus jeune des membres du conseil présents.

Le quorum de l'assemblée étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

## COMMUNE

### ✓ DOSSIER ÉOLIEN - POINT :

Comme convenu lors du dernier conseil municipal, le Maire a envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception à la société VENTELYS en date du 24 août 2020 pour leur signifier que la commune mettait fin aux autorisations accordées précédemment au motif que la nouvelle zone d'implantation était jugée trop proche des habitations de notre commune et des communes voisines.

Le Maire a eu un échange téléphonique le 2 septembre avec le chef de projet. Ce dernier qui n'avait pas eu communication du courrier voulait venir échanger avec le Conseil Municipal. Conformément à la position prise par le Conseil Municipal, Le Maire a refusé cette demande.

L'accusé réception a été signé le 28 août 2020. La société VENTELYS a deux mois à compter de cette date pour effectuer un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers.

### ✓ HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Depuis le déconfinement, les horaires d'ouverture au public de la Mairie ont été modifiés. Le Maire propose de continuer jusqu'à la fin de l'année compte-tenu du contexte sanitaire qui perdure, du classement des archives à effectuer et de l'activité chargée du secrétariat de Mairie.

La mairie sera donc ouverte les mardi et jeudi après-midi de 14h à 18h puis sur rendez-vous les autres jours (hors vendredi après-midi).

## **D200907-01 – CLÔTURE DE LA RÉGIE DE TIMBRES ET ADHÉSION À LA CARTE PRO LA POSTE**

L'adhésion à la Carte Pro de la Poste est un service gratuit pour les établissements publics qui facilite la gestion des services proposés par la Poste.

La commune reçoit une facture mensuelle lorsque les services ont été utilisés (affranchissement, timbres, lettres recommandées, envoi des cartes électorales, ...).

Cette adhésion induit donc la clôture de la régie de timbres actuellement en place et plus contraignante.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'adhésion à la carte pro de la Poste lorsque la clôture de la régie de timbres sera actée par la Trésorerie de Prahecq.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces deux points.

**D200907-02 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA LISTE ÉLECTORALE**

Le Conseil Municipal, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code Electoral et notamment son article L19, Considérant que le Maire a compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits,

Considérant que les inscriptions et radiations opérées par le maire font l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune,

Considérant que la commission de contrôle a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Considérant que la commission de contrôle est composée de 3 membres :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal ;
- un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance.

Considérant que les membres de cette commission sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal,

Considérant que la commission de contrôle se réunit soit sur saisine d'un électeur dans le cas d'un recours contre une décision de refus d'inscription ou de radiation prise par le maire, soit entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin, et en tout état de cause au moins une fois par an.

La composition de la Commission de contrôle de la liste électorale est composée comme suit :

Conseillers Municipaux désignés par le Conseil Municipal :

- Eugénie POTHIER, titulaire
- Daniel GOY, suppléant

Délégués de l'administration désignés par le Préfet :

- Jean-François MOTARD, titulaire
- Véronique RIPOTON, suppléante

Délégué du Tribunal désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance :

- Annie RIVAULT

✓ CIMETIÈRE COMMUNAL :

Le Maire a été informé du vol d'une plante commis dans le cimetière.

✓ CLAN DE SAINT MARTIN :

Le Maire a pris un arrêté pour fixer les règles d'utilisation de ce site afin d'assurer la sécurité et la tranquillité des lieux et des personnes.

L'arrêté est joint en annexe.

✓ **DON DE COUCHETTES :**

Une nouvelle Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) ouvre ses portes en janvier 2021 à Pouffonds-Marcillé et nous avons été sollicités pour leur faire don des anciens lits pliants en métal qui ne sont plus utilisés et qui prennent de la place.

En effet, depuis l'année dernière, la commune investit dans de nouvelles couchettes pour la sieste des élèves de l'école maternelle afin de faciliter le travail d'installation et de désinstallation pour le personnel et sur les recommandations du CHSCT du Syndicat de Commune Plaine de Courance.

**BUDGET**

**D200907-03 – FONDS D'AIDE AUX JEUNES – PARTICIPATION 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- Reconduit la participation de la collectivité au Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2020,
- Autorise le Maire à signer la convention qui s'y rapporte,
- Verse la somme de 60 € au titre de la participation communale au F.D.A.J.

**D200907-04 – DEVIS REMPLACEMENT LANTERNE HORS SERVICE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le seul lampadaire d'éclairage public du lieu-dit « l'Oignon » est hors service et que la commune n'a pas d'autre choix que de remplacer la lanterne.

L'entreprise SEOLIS, qui gère le réseau, a transmis un devis d'un montant de 812.92 € TTC.

Des subventions peuvent être demandées à SEOLIS ainsi qu'à NIORT AGGLO.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce devis et autorise M. le Maire à effectuer les demandes de subventions possibles pour ce type d'opération et à engager les travaux.

✓ **SIEDS – GROUPEMENT DE COMMANDE ACHAT ÉNERGIE :**

A titre d'information, M. le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu du SIEDS concernant la fin des tarifs réglementés. Au regard des conditions, la commune n'est pas concernée et continuera d'être éligible aux tarifs réglementés de vente de l'électricité.

**D200907-05 – FONCTIONNEMENT DE LA FACTURATION DE LA GARDERIE**

Un fonctionnement particulier est accordé aux familles dont les enfants d'une même fratrie ne sont pas scolarisés sur le même site (école de St Martin et école de Juscorps).

**Pour rappel :**

Le matin, les enfants scolarisés sur Saint Martin, dont un frère ou une sœur prend le bus pour aller à l'école de Juscorps, est pris en charge gratuitement à partir du moment où l'autre enfant prend le bus jusqu'au début de la journée de classe soit 8h50.

En revanche, si les enfants sont à la garderie de St Martin avant 8h30, heure de départ du bus pour Juscorps, ce temps de garderie sera facturable.

L'après-midi, actuellement, les enfants scolarisés sur Saint Martin sont pris en charge à 16h20 mais ne sont facturés qu'à partir de 16h30.

Les enfants scolarisés sur Juscorps arrivent à 16h50 avec le bus et sont pris en charge immédiatement en garderie mais ne sont facturés qu'à partir de 17h.

Le constat est que ce fonctionnement pénalise les enfants scolarisés à Saint Martin.

Le Conseil Municipal, à l'exception de M. Pascal CLERJEAU, M. Fabrice MILLASSEAU et son pouvoir, Mme Delphine PERONNE et son pouvoir, qui n'ont pas pris part au vote puisqu'ils sont concernés par au moins un enfant scolarisé à l'école, décide, dans un souci d'équité, de mettre fin à cette gratuité à l'arrivée du bus.

Cette mesure sera applicable dès la facturation du mois de septembre 2020 et le règlement intérieur (cantine, garderie et activités périscolaires) sera mis à jour et remis aux familles.

#### **D200907-06 – REMBOURSEMENT FACTURES DE TÉLÉPHONE**

A l'approche de la fin de son mandat, le précédent Maire, M. Jean-Martial FREDON, avait transféré son abonnement téléphonique vers un opérateur qui n'accepte que les paiements par carte bancaire.

Le contexte sanitaire a fait que son mandat s'est prolongé jusque fin mai et qu'il a réglé toutes ses factures alors que précédemment elles étaient prises en charge par la commune.

Le Conseil Municipal décide de lui rembourser les factures correspondant à la souscription de ce nouvel abonnement jusque fin mai pour un montant total de 61.65 € correspondant à :

- 16 € pour le mois de mars
- 20.66 € pour le mois d'avril
- 24.99 € pour le mois de mai

#### **D200907-07 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES**

Le comptable du Trésor demande l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables se rapportant à la garderie périscolaire 2019 pour un montant de 0,30 €.

Le titre émane de débiteurs qui n'ont pu être recouverts en raison du seuil minimum de 30 € pour l'engagement de poursuites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables visées ci-dessus, pour un montant total de 0,30 euros.

#### **COMMISSION CVE (Cadre de Vie – Environnement)**

##### **✓ POINT SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS :**

- Cour de récréation nettoyée,
- Poteaux du préau de la cantine endommagés réparés et repeints,
- Sol de l'emplacement de la table de tennis de table entièrement gratté et nettoyé,
- Pas japonais enlevés sur la cour des maternelles,
- Toutes les barrières enlevées,
- Nettoyage et installation de filets anti-oiseaux sur la charpente sous le préau,
- Garage vidé et réaménagé avec des étagères,
- Classe près du bureau de la Directrice d'école entièrement vidée et nettoyée,
- Installation d'un panier de basket sur la cour, signalisation au sol refaite,
- Terrain de pétanque du site de la Figère complètement nettoyé avec apport de sable supplémentaire,
- Nouveaux filets de buts installés sur le terrain multisports de la Figère
- Point à temps fait pour une somme de 5 968,96 € mais il faudra prévoir une enveloppe budgétaire plus conséquente l'année prochaine pour pouvoir couvrir plus de surface.

✓ PRÉVISIONS DE TRAVAUX SUR LE 2<sup>ème</sup> SEMESTRE :

**D200907-08 – CHANGEMENT DES MENUISERIES DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS**

Les huisseries de la salle des associations sont en très mauvais état (elles n'isolent plus et ne sont plus étanches à la pluie). Pour éviter toute dégradation supplémentaire de la pièce, il faut les changer très rapidement.

Trois devis ont été demandés et c'est le devis de l'entreprise PROFILÉO qui a été retenu par le Conseil Municipal pour un montant TTC de 4 161,74 € et HT de 3 468,12 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis et à engager toutes les démarches auprès des organismes pouvant accorder des subventions à cette opération.

**D200907-09 – CRÉATION D'UNE CLÔTURE À L'ÉCOLE PRIMAIRE ET RECONSTRUCTION DU MUR DU CIMETIÈRE**

**1 - CLÔTURE DE L'ÉCOLE**

Faute de moyens suffisants, la clôture de l'école primaire n'a pu être financée lors de la construction des nouvelles salles de classe. Depuis lors, cette partie de l'école est fermée par des barrières de chantier. L'objectif de ce projet est de faire installer, en régie par le personnel communal, une clôture sécurisant ainsi l'école d'éventuelles intrusions et limitant également l'espace de vie des enfants.

Après avoir pris connaissance des devis qui ont été demandés, le Conseil Municipal a retenu les devis suivants pour l'achat des matériaux nécessaires :

- AGRISEM pour un montant de 2 351,75 € TTC et 1 959,79 € HT.
- BRICOCASH pour un montant de 392,90 € TTC et 327,42 € HT

**2 – MUR DU CIMETIÈRE**

Le mur du cimetière monté en pierres de taille, très ancien, n'a fait l'objet que de peu de travaux. Au fil du temps, les tuiles qui le recouvraient se sont cassées laissant ainsi l'eau pénétrer dans le mur. Une partie du mur s'étant écroulée, ce projet a pour objectif de bâtir, en régie par le personnel communal, un mur en parpaings crépis.

Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise BRICOCASH pour un montant de 583,82 € TTC et 486,52 € HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les devis et à engager toutes les démarches auprès des organismes pouvant accorder des subventions à ces opérations.

**D200907-10 – ÉTUDE DE VOIRIE**

Deux voies communales sont particulièrement dégradées : la rue du Vieux Moulin et la Route de Saint-Romans-des-Champs. Toutes les deux en pentes, jonchées de plusieurs habitations et régulièrement empruntées pour rejoindre deux communes voisines, elles continuent de se dégrader lors des fortes intempéries. Par ailleurs, ces rues ne sont pas équipées de trottoirs et n'ont jamais été raccordées au réseau d'eaux pluviales.

Un devis a été demandé à l'entreprise ATVRD pour réaliser une étude d'aménagement afin de connaître le détail d'un tel projet ainsi que son coût.

Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise ATVRD pour un montant total 9 408 € TTC et 7 840,00 € HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les devis et à engager toutes les démarches auprès des organismes pouvant accorder des subventions à ces opérations.

✓ **DOSSIER « HAIES COMMUNALES ET CLASSÉES » :**

Ce dossier sera géré par le Maire qui constituera un groupe de travail ad-hoc. La première réunion qui aura lieu le 19 octobre prochain aura pour objectif d'établir une feuille de route.

**ÉCOLE**

✓ **POINT SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE** : la rentrée scolaire a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre à l'appui du protocole sanitaire élaboré fin juillet par l'éducation nationale. En lien avec le fonctionnement des enseignantes, il n'y a plus de distanciation sociale entre les enfants d'un même groupe au sein de l'école mais les groupes classe restent séparés et répartis sur les trois cours de récréation que compte l'école. Le lavage des mains est obligatoire en arrivant à l'école, avant le repas du midi et après chaque passage aux toilettes. Le port du masque est obligatoire pour les adultes (enseignants et personnel communal).

Les classes seront ventilées le matin, à chaque récréation et lors du ménage et de la désinfection chaque jour.

✓ **TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES** : pour l'année 2020-2021, les groupes sont répartis en 5 ateliers :

- 1 – atelier créatif animé par Nathalie
- 2 – atelier Jeux de société animé par Lydia
- 3 – atelier Origami animé par Alexia du groupement d'employeurs GESSS79
- 4 – atelier Sport animé par Mathilde et/ou Félix du groupement d'employeurs GESA79
- 5 – atelier Gym animé par Yann de l'association IMPULSION GYM

**ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 - ORGANISATION APS MERCREDI (11h à 12h)**

**1. Composition des groupes**

→	GROUPE 1	11 PS
→	GROUPE 2	5 PS/6 MS
→	GROUPE 3	16 CE1
→	GROUPE 4	8 CE2/6 CM1
→	GROUPE 5	17 CM2

**2. Planning des groupes/atelier**

		Du 9 septembre au 4 novembre	Du 18 novembre au 13 janvier	Du 20 janvier au 17 mars	Du 24 mars au 19 mai	Du 26 mai au 30 juin
		<b>7 mercredis</b>	<b>7 mercredis</b>	<b>7 mercredis</b>	<b>7 mercredis</b>	<b>6 mercredis</b>
1	Atelier Créatif	GROUPE 3	GROUPE 4	GROUPE 5	GROUPE 1	GROUPE 2
2	Jeux de société	GROUPE 4	GROUPE 5	GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3
3	ORIGAMI	GROUPE 5	GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3	GROUPE 4
4	SPORT	GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3	GROUPE 4	GROUPE 5
5	GYM	GROUPE 2	GROUPE 3	GROUPE 4	GROUPE 5	GROUPE 1

**COMMISSION BIEN VIVRE À SAINT MARTIN DE BERNEGOUE**

✓ **REPAS DES AÎNÉS** : Le contexte sanitaire étant toujours incertain, la commission réfléchit à une autre organisation si toutefois le repas annuel ne pouvait avoir lieu.

✓ **GOBELETS PERSONNALISÉS (éco-cups)** : les festivités habituellement organisées par la commune chaque année n'ayant pas eu lieu, la commission prévoit d'acquérir des gobelets pour les différentes manifestations communales et associatives. L'idée a déjà été évoquée à plusieurs reprises par les élus et les associations et limiterait l'utilisation de gobelets jetables. Les demandes de devis sont en cours, le sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

✓ **VIE ASSOCIATIVE** : La commission propose la reprise des activités des associations en mettant à nouveau les salles communales à disposition. L'ensemble du Conseil Municipal valide la reprise des activités des associations utilisant les salles communales à partir du 14 septembre 2020.

Une information va leur être faite leur précisant toutes les mesures à appliquer (les gestes barrières, le port du masque obligatoire, la distanciation sociale) et en leur mettant à disposition dans chaque salle du gel hydroalcoolique ainsi que du produit virucide pour désinfecter les points de contact (poignées de porte, interrupteurs et sanitaires) à la fin de chaque séance. La commune assurera aussi un nettoyage et une désinfection au quotidien.

Par ailleurs, lors de la signature de la convention d'utilisation des salles communales, un complément sera joint reprenant toutes les mesures obligatoires liées à l'utilisation des salles communales.

Le planning hebdomadaire sera sensiblement le même que l'année passée avec l'ajout d'un créneau pour E VIE DANSE le mercredi entre IMPULSION GYM et WHY NOTES ?

Planning hebdomadaire 2020-2021 :

	Lundi			Mardi			Mercredi			Jeudi			Vendredi				Samedi				
	Foyer Rural Salle du haut	Foyer Rural Salle du bas	Salle des associations	Foyer Rural Salle du haut	Foyer Rural Salle du bas	Salle des associations	Foyer Rural Salle du haut	Foyer Rural Salle du bas	Salle des associations	Foyer Rural Salle du haut	Foyer Rural Salle du bas	Salle des associations	Foyer Rural Salle du haut	Foyer Rural Salle du bas	Ancienne classe CM2	Salle des associations	Foyer Rural Salle du haut	Foyer Rural Salle du bas	Salle des associations		
10:00																					
11:00																					
12:00																					
13:00																					
14:00																					
15:00																					
16:00																					
17:00																					
18:00																					
19:00																					
20:00																					
21:00																					
22:00																					
23:00																					

**COMMISSION COMMUNICATION**

✓ **BULLETIN COMMUNAL** : le premier numéro a été distribué la semaine dernière et les retours sont très positifs. Les administrés sont ravis de retrouver la version papier du bulletin, ils le trouvent bien fait, coloré et agréable à lire.

**PERSONNEL COMMUNAL**

✓ **PLANNING DES AGENTS** : Le planning a été mis à jour par le Maire pour cette nouvelle rentrée scolaire :

**Organisation du temps de travail pour l'année scolaire 2020-2021**

Version du 10 septembre 2020

**Le LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI**

	7h30	8h	8h30	9h	9h30	10h	10h30	11h	11h30	12h	12h30	13h	13h30	14h	14h30	15h	15h30	16h	16h21
Françoise PIQUEREAU					Préparation repas + Reception livraisons + vaisselle				Pause repas				Vaisselle/Ménage + 30 min / jour de temps administratif						
Nathalie SACHOT					GARDERIE				Préparation repas + Reception livraisons + vaisselle	Pause repas			Vaisselle/Ménage						
Angélique BOISSELET													Surv. Cour						
Lydia CHIRON													Surveillance COUR						
Magali CLERIEAU													Ménage						
Magali LOR - ATSEM SCPC													Pause Repas						
Sophie MALLAT - AVS													Pause Repas						
Françoise LANDAIS - Ménage SCPC																			

**Le MERCREDI**

	7h30	8h	8h30	9h	9h30	10h	10h30	11h	11h30
Magali LOR - ATSEM SCPC									
Françoise LANDAIS - Ménage SCPC									
Magali CLERIEAU									
Angélique BOISSELET									
Nathalie SACHOT									
Françoise PIQUEREAU									
Lydia CHIRON									
Intervenants TAP									

**Horaires TAP :**  
- L-M-J-V : 13h30 à 13h50  
- M : 11h00 à 12h00

**Horaires BUS :**  
- L-M-J-V : 8h30 - 16h45  
- M : 8h30 à 12h00

**Sortie maternelle = remise des enfants aux parents**



Mairie de SAINT MARTIN DE BERNEGOUÉ

De la même façon, les emplois du temps des employés communaux au service technique et la secrétaire de mairie ont également subi quelques changements :

**Joël LYS :**

Juin à août

<b>Semaine 1 :</b>			
-Du lundi au jeudi :	7h30 à 12h00 – 13h00 à 16h30	soit 32h	
-Le vendredi :	7h30 à 12h00 – 13h00 à 15h30	soit 7h	soit un total de <b>39h</b>
<b>Semaine 2 :</b>			
-Du lundi au mercredi :	7h30 à 12h00 – 13h00 à 16h30	soit 24h	
-Le jeudi :	7h30 à 12h00 – 13h00 à 15h30	soit 7h	soit un total de <b>31h</b>
<b>Soit le cumul des semaines 1 et 2 :</b>		soit un total de <b>70h (2 x 35h)</b>	

Janvier à mai puis de septembre à décembre

<b>Semaine 1 :</b>			
-Du lundi au jeudi :	8h00 à 12h00 – 13h00 à 17h00	soit 32h	
-Le vendredi :	8h00 à 12h00 – 13h00 à 16h00	soit 7h	soit un total de <b>39h</b>
<b>Semaine 2 :</b>			
-Du lundi au mercredi :	8h00 à 12h00 – 13h00 à 17h00	soit 24h	
-Le jeudi :	8h00 à 12h00 – 13h00 à 16h00	soit 7h	soit un total de <b>31h</b>
<b>Soit le cumul des semaines 1 et 2 :</b>		soit un total de <b>70h (2 x 35h)</b>	

**Jean-François ROBIN**

<b>Semaine 1 :</b>			
-Du lundi au jeudi :	7h30 à 12h00 – 13h00 à 16h30	soit 32h	
-Le vendredi :	7h30 à 12h00 – 13h00 à 15h30	soit 7h	Soit un total de <b>39h</b>
<b>Semaine 2 :</b>			
-Du lundi au mercredi :	7h30 à 12h00 – 13h00 à 16h30	soit 24h	
-Le jeudi :	7h30 à 12h00 – 13h00 à 15h30	soit 7h	Soit un total de <b>31h</b>
<b>Soit le cumul des semaines 1 et 2 :</b>		soit un total de <b>70h (2 x 35h)</b>	

**Karine BLUTEAU**

- Lundi 8h30 à 12h00 13h00 à 18h00
  - Mardi 8h30 à 12h00 13h00 à 18h00
  - Mercredi 9h00 à 12h00 13h00 à 16h00
  - Jeudi 8h30 à 12h00 13h00 à 18h00
  - Vendredi 8h30 à 12h00
- Soit 35h hebdomadaire (hors journée de solidarité)

✓ **JOURNEE DE SOLIDARITE :**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la journée de solidarité pourtant rendue obligatoire depuis la loi du 30 juin 2004, n'est pas appliquée dans la commune. Après avoir consulté le Centre de Gestion des Deux-Sèvres et conformément à la législation, il a proposé aux agents d'effectuer les heures dues soit sur un jour férié (hors 1<sup>er</sup> mai) soit d'accomplir les heures de manière continue ou fractionnée et étalée selon le rythme souhaité. Un agent a souhaité travailler un jour férié ; les autres ont préféré la seconde option. Les choix retenus par chacun des agents seront soumis au Comité Technique. Le Maire informe que la contribution due par l'employeur est régulièrement versée à l'URSSAF.

**FORMATION DES ÉLUS**

- Gestion du cimetière : le 6 octobre – Frédéric NOURRIGEON et Daniel GOY
- Budget : le 6 novembre et le 11 décembre – Frédéric NOURRIGEON

**QUESTIONS DIVERSES**

✓ **PROPOSITION DE CALENDRIER :**

Octobre	<b>Lundi 12 octobre – Conseil Municipal</b>
Novembre	<b>Lundi 9 novembre – Conseil Municipal Mercredi 11 novembre : Cérémonie</b>
Décembre	<b>Mardi 8 décembre – Conseil Municipal</b>
Janvier 2020	<b>Lundi 11 janvier – Conseil Municipal Samedi 16 janvier à 10h – Vœux</b>

✓ **SOLIDARITÉ LÉGUMES (ATS) :** La récolte de légumes cultivés par l'association ATS est distribuée comme suit :

- 1/3 est destiné à la vente
- 1/3 est destiné aux jardiniers de l'association
- 1/3 est distribué aux associations locales d'aide aux plus démunis

L'idée de l'association est de donner également à des habitants de Saint Martin en difficulté financière tout en respectant leur anonymat s'ils le souhaitent.

Pour le moment seule une famille de la commune a été identifiée et l'essai est lancé pour 3 mois. Les élus et l'association cherchent des pistes pour identifier d'autres familles susceptibles d'être concernées

Commune de Saint Martin de Bernegoue  
Registre des délibérations du Conseil Municipal - **Séance du 7 septembre 2020**

Frédéric NOURRIGEON, Maire	Frédéric BONNEFONT	Jérôme CLARCK,
Pascal CLERJEAU	Isabelle DEGUIL	Daniel GOY
Philippe LAIDET	Nathalie LAVILLONNIÈRE	Sandrine LONGEAU
Dominique MAURILLE	Fabrice MILLASSEAU	Delphine PERONNE, absente, a donné pouvoir à Fabrice MILLASSEAU
Eugénie POTHIER	Cécile RICHARD, absente, a donné pouvoir à Christine ROULLET	Christine ROULLET